



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Le jugement interdisant la commercialisation du Roundup Pro 360  
Est-il le prélude à une série d'interdictions de cocktails toxiques ?**

**mercredi 16 janvier 2019**

Hier (mardi 15 janvier 2019) le tribunal administratif de Lyon a annulé l'autorisation de mise sur le marché du Roundup Pro 360, un produit désherbant contenant du glyphosate commercialisé par Monsanto.

Le tribunal a estimé notamment que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait « commis une erreur d'appréciation au regard du principe de précaution » en autorisant ce Roundup le 6 mars 2017.

«La décision étant à effet immédiat, l'autorisation de mise sur le marché du Roundup Pro 360 est annulée. En conséquence la vente, la distribution et l'utilisation du Roundup Pro 360 sont interdites à compter de ce jour», a écrit l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), dans une courte déclaration.

Selon le Tribunal : « Malgré l'approbation de la substance active (glyphosate) par l'Union européenne, le tribunal a estimé que les études scientifiques et les expériences animales montraient que le Roundup Pro 360, préparation dont la toxicité est plus importante que celle du glyphosate, est un produit potentiellement cancérigène pour l'homme, suspecté d'être toxique pour la reproduction humaine et pour les organismes aquatiques »

La SEPANSO salue la victoire du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN) avait saisi en mai 2017 la justice pour réclamer le retrait de ce désherbant, utilisé notamment sur les cultures légumières et fruitières.

La SEPANSO rappelle qu'elle milite pour une révision de la procédure des autorisations de mise sur le marché.

La SEPANSO, qui regrette toutefois qu'aujourd'hui encore il soit possible d'acheter en ligne via l'Internet cette substance, espère que le gouvernement français agira pour qu'aucune commande française ne puisse être honorée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>